

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU « RAPPORT D'ACTIVITE 2017 » DE L'AHS-FC**

**PAR M. ERWAN BECQUEMIE- DIRECTEUR GENERAL**

**ET MME CLAIRE BRAHIMI – DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE**



**ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2018**

**FOYER DE VIE LE MANOIR - ROUGEMONT**



.../...

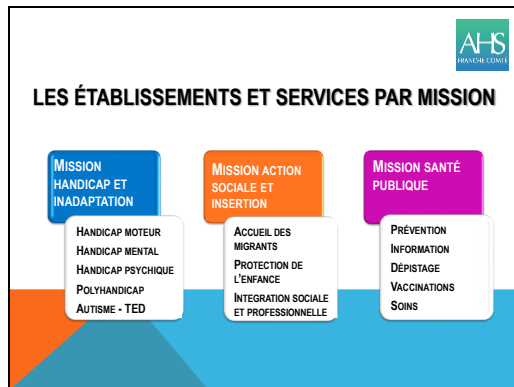
**2EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR :  
RAPPORT D'ACTIVITE 2017**

Une synthèse du « Rapport d'activité 2017 » est ensuite présentée sous la forme d'une projection vidéo détaillant notamment les activités de l'association par mission.



Avant de céder la parole à M. Becquemie, Directeur général et à Mme Brahimi, Directrice générale adjointe pour cette présentation, le président commente les diapositives introductives suivantes :

Rappel des 3 missions :




Leur répartition :



Quelques données chiffrées :

**ACTIVITE ET MOYENS D'ACTION**




- 1 200 personnes accompagnées chaque jour en institution ou à domicile
- Plus de 3 000 bénéficiaires accueillis et orientés chaque année
- Plus de 23 000 consultations médicales et paramédicales par an
- 35 établissements et services sur le territoire
- 47 M€ de budget d'exploitation
- 749 ETP / 966 personnes salariées

M. le Président donne ensuite la parole à M. Becquemie :

**LES ENJEUX**

**Ecole, Logement, Travail, Loisirs ?**

**Quelle inclusion pour les personnes accueillies ?**



Comme l'a évoqué le Président dans son rapport moral, les enjeux principaux pour notre association sont liés à la demande forte de transformer en partie notre offre, pour prendre résolument un virage inclusif.

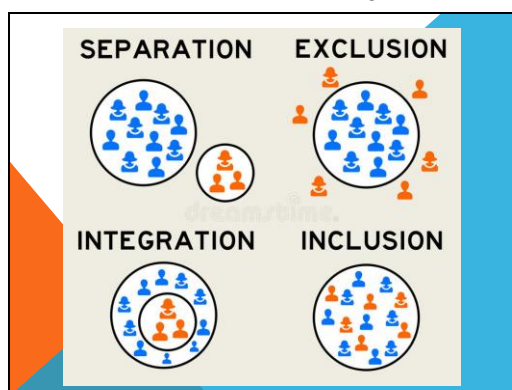
Cet enjeu de l'inclusion constituera le fil rouge de notre présentation.

L'objectif d'inclusion doit être abordé dans plusieurs champs, car il peut être investi de façon différente selon les publics et selon les besoins.

Trois grands domaines sont identifiés :

- La scolarisation et l'emploi
- Le logement
- Les activités de loisirs et la culture.

En premier lieu, il convient de définir ici ce que l'on appelle l'inclusion. La façon la plus évidente nous a semblé de rappeler à partir d'un petit schéma les différents modes d'accompagnement existant.



Bien entendu, il faut imaginer une porosité entre ces éléments, des situations où l'on se situe à la fois d'un côté et de l'autre, mais ces schémas permettent de mieux comprendre les enjeux :

- L'exclusion correspond à la situation où les personnes vulnérables sont renvoyées en dehors de la société, sans attention spécifique collective ; elles sont hors du groupe ;
- Dans le cadre de la séparation, les personnes sont toujours hors du groupe, mais une action ciblée peut exister auprès d'elles pour prendre en compte des besoins spécifiques ; on crée des établissements et services à l'écart, sans lien. Historiquement, il a pu s'agir de protéger la société autant que de protéger les personnes ;
- L'intégration consiste à identifier des personnes vulnérables ayant des besoins communs, et à apporter au sein du milieu dit « ordinaire », ou de la société, des réponses collectives dans un espace protégé ;
- L'inclusion nous appelle à aller plus loin en envisageant que la place de chacun doit être au cœur de la société, et que c'est dans le milieu de vie habituel de chacun que l'accompagnement doit se faire. Cela ne veut pas dire la fin des réponses spécialisées, mais le fait que ces réponses ne s'expriment plus nécessairement dans un Etablissement spécialisé, mais partout.

L'inclusion, c'est donner à chacun -selon son souhait- la possibilité de choisir de vivre dans la société plutôt qu'à l'écart.





## MISSION HANDICAP ET INADAPTATION



PRESENTATION PAR MME BRAHIMI DU :

### SECTEUR ENFANTS

#### CARTE D'IDENTITE :

En 2017, le périmètre du « secteur enfants » de la « mission handicap et inadaptation » regroupe 6 Instituts Médico Educatif (IME), 1 Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile (SESSAD), un Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) et un Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS).

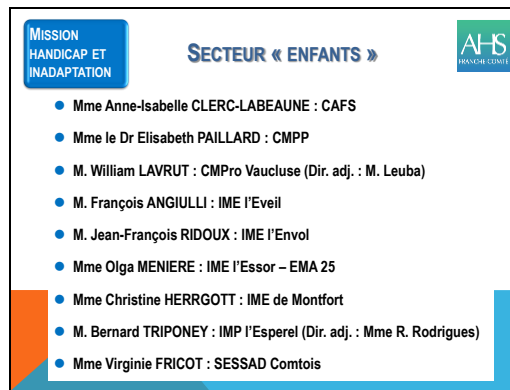
L'équipe Mobile Autisme vient, depuis janvier 2017, s'inscrire dans la continuité de la Plateforme Autisme intervenant plus largement dans le département du Doubs pour les secteurs enfants et adultes.

En novembre 2017, nous avons répondu à l'appel à candidatures pour le développement d'un dispositif innovant de répit et de soutien pour les familles et aidants d'enfants et adultes avec autisme et autres TED. Porté par le SESSAD Comtois, ce dispositif sera mis en place en 2018.

MISSION HANDICAP ET INADAPTATION		UN SECTEUR « ENFANTS » : 400 PLACES – 289 ETP	
ETABLISSEMENTS/ SERVICES	IMPLANTATION	PLACES AGRÉÉES	
CAFS	BESANÇON	35	
CMPP	BESANÇON PONTARLIER MORTEAU	-	
CMPro VAUCLUSE	VAUCLUSE	47	
IME L'ENVOL	ROUGEMONT	38	
IME L'ESSOR	BESANÇON	30	
IME L'EVEIL	VILLENEUVE D'AMONT	59	
IME MONTFORT	MONTFORT	41	
IMP L'ESPEREL	MONTBÉLIARD	42	
SESSAD COMTOIS	GRAND BESANÇON AIRE URBAINE HAUT-DOUBS	108	

Ce volet représente en 2017 :

- 400 places dont 168 places en internat – 72 places sont dédiées à l'accueil d'enfants autistes et 33 places à l'accueil d'enfants polyhandicapés, 108 places en milieu ordinaire (SESSAD)
- 289 Equivalent Temps Plein au niveau des salariés auxquels il faut ajouter :
  - 18 Enseignants mis à disposition par l'Education Nationale (2 postes ont été accordés à la rentrée de septembre 2017 pour les IME l'Envol et l'Esperel)
  - 3 enseignants mis à disposition par l'Enseignement Catholique au CMPro Vaucluse.



Les directeurs qui animent le secteur Enfants sont :

- Mme Clerc-Labeaune, Mme le Dr Paillard, M. Lavrut, M. Angiulli (depuis novembre 2017 qui a succédé à M. Barraux), M. Ridoux, Mme Herrgott, Mme Menière (depuis le 1er septembre 2017), Mme Fricot et M. Triponey assisté de Mme Rodriguez.

Comme présentés par Monsieur le Président et notre Directeur Général, j'aborderai les faits marquants et les perspectives à venir à partir du fil rouge de notre assemblée générale : quelle inclusion à l'école, aux loisirs et la culture, l'emploi et le logement pour les enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis.

Je ne pourrai pas décrire l'ensemble des actions d'inclusion menées en 2017, j'ai choisi de faire un zoom sur deux modes d'action :

Je commencerai par l'inclusion scolaire ou la scolarisation en milieu ordinaire.

#### L'inclusion scolaire :

Suite au travail mené avec l'ARS et l'Education Nationale, on entend par scolarisation en milieu ordinaire toute scolarisation à l'école, c'est-à-dire en dehors des murs de l'IME.

Concrètement, sont considérés comme des dispositifs de scolarisation en milieu ordinaire :

- la scolarisation partagée : l'enfant est scolarisé une partie en classe ordinaire et l'autre partie au sein de la classe de l'IME
- les CLasses d'enseignement EXternalisées (CLEX) : la classe de l'IME est intégrée au sein de l'école primaire ou du collège, l'enfant peut aller en cours de récréation, à la cantine, parfois avec une intégration partielle en classe ordinaire.

Où en sommes-nous à l'AHS-FC ? En 2017, les 6 IME proposent une scolarisation en lien avec l'Education Nationale pour 243 enfants dont les modalités sont les suivantes :

- En interne : les classes ont lieu au sein de l'établissement et sont organisées selon l'âge, le niveau des enfants (185 jeunes)
- En externe :
  - 3 classes externalisées en primaire pour 29 jeunes et 1 classe en collège pour 10 jeunes
  - Scolarisée partagée : 12 jeunes
  - Scolarité complète en milieu ordinaire : 7 jeunes.

Tous les IME, en fonction des publics et des territoires, n'ont pas eu le même rythme d'inclusion scolaire :

- A l'IME l'Esperel (Montbéliard), une 2ème CLEX (TED pour 8 enfants de 7 à 12 ans) a pu ouvrir à la rentrée de septembre 2017 à l'école élémentaire. Ainsi, la moitié de l'effectif de l'établissement est scolarisée en milieu ordinaire soit 21 sur 42. Une troisième classe externalisée ouvrira à la rentrée de septembre 2018 ;
- Pour le SESSAD Comtois, on peut faire un zoom sur le bilan des 4 années depuis l'ouverture des classes maternelles pour les enfants autistes dans le Doubs et à Belfort. Sur une file active de 26 enfants



accueillis, 12 sont sortis avec une solution adaptée à leurs besoins et 5 ont pu poursuivre leur scolarité en milieu ordinaire avec l'appui du SESSAD ;

- En partenariat avec l'ADAPEI, la scolarisation de jeunes accueillis à l'IME l'Envol en CLEX sur le secteur de Baumes les Dames est en réflexion pour la rentrée scolaire de septembre 2018 ;
- A Villeneuve d'Amont avec la Mairie, le projet d'une école dans les anciens locaux du Foyer de vie/MAS le Château permettrait de regrouper au même endroit l'école communale et les classes de l'IME l'Eveil.

A cela s'ajoutent les actions menées dans les IMPRO en faveur de l'inclusion professionnelle : en 2017, 229 jours de stages professionnels pour des jeunes de Montfort en milieu ordinaire et 360 jours pour le CMPPro Vaucluse.

La volonté de faire sortir l'école de l'IME peut être vécue différemment. Ainsi, au dernier Conseil de la Vie Sociale de l'IME de Montfort ; deux positions contraires se sont exprimées :

- un jeune de 16 ans accueilli demande à pouvoir être scolarisé en lycée avec ses copains, pour vivre comme tout le monde ;
- En revanche un papa a pu exprimer son inquiétude face à ce mouvement d'inclusion. En effet, l'arrivée de son fils à Montfort lui a permis de trouver un apaisement après des années de scolarisation en milieu ordinaire où son fils a été en très grande difficulté.

La question de l'inclusion est une affaire d'équilibre et d'examen individuel. Pour certains jeunes, l'accueil en milieu protégé avec ou sans internant restera une réponse adaptée que nous devons maintenir.

#### L'inclusion par le logement :

« *Et demain, est-ce que j'aurai mon accès à mon logement ? Serai-je assez autonome ?* ».

Comment les équipes préparent-elles et accompagnent-elles les jeunes à la vie autonome ?

En 2017, 15 jeunes majeurs du CMPPro Vaucluse ont pu expérimenter l'appartement de préparation à l'autonomie à Maiche (faire les courses à partir d'un budget, faire le repas, entretenir le linge et l'appartement) ; 1 jeune en apprentissage a pu être hébergé sur ce dispositif, soit au total 147 nuitées. 5 jeunes orientés en ESAT avec un foyer d'hébergement ont pu accéder à leur propre logement grâce à ces nouvelles modalités d'accompagnement.

10 jeunes du SESSAD Comtois âgés de 15 à 20 ans ont expérimenté sans y dormir l'appartement d'expérimentation de Vivre en Ville. Ils sont accompagnés par l'équipe éducative, par exemple, pour la gestion du linge (entretien), les repas (courses et préparation). Ils sont soutenus dans les actes de la vie quotidienne où ils ont besoin d'apprentissage.

D'autres actions sont également menées pour accompagner la vie de demain comme la préparation au permis de conduire. A ce titre, le SESSAD peut préparer les jeunes grâce à la mise à disposition d'un ordinateur et d'un logiciel de code de la route (par le biais de la taxe d'apprentissage). 2 jeunes ont obtenu leur permis de conduire.

#### **LES PROJETS 2018/2019 :**

Le virage inclusif bouscule nos pratiques en demandant de travailler davantage au domicile, dans les écoles ordinaires, au sein des entreprises plutôt que dans nos établissements.

Dans le cadre du prochain CPOM, l'association devra proposer une transformation partielle de son offre dans ce sens en veillant à un juste équilibre entre les institutions et le milieu ordinaire dans une logique de réponse graduée.

Notre objectif est d'organiser l'offre en 4 territoires : Grand Besançon, Aire Urbaine, Haut-Doubs, Rougemont/Villersexel. Cette organisation devra prendre en compte le rattachement de l'accueil familial à d'autres dispositifs du secteur enfants.



PRESENTATION PAR M. BECQUEMIE DU :

## SECTEUR ADULTES

### CARTE D'IDENTITE :

Le « secteur adultes » de la « mission handicap et inadaptation » regroupe 11 établissements et services. Pour les établissements avec internat : 3 Foyers de vie, 3 Maisons d'Accueil Spécialisées, un Foyer d'accueil médicalisé. Pour le secteur travail, un ESAT et une EA. S'y ajoutent, un Service d'Accompagnement Médico-social et un Groupe d'Entraide Mutuelle.

MISSION HANDICAP ET INADAPTATION		UN SECTEUR « ADULTES » : 334 PLACES – 321 ETP		AHS BRANCHES CDMH
ETABLISSEMENTS/SERVICES	IMPLANTATION	PLACES AGRÉÉES		
SAVS - VIVRE EN VILLE	BESANÇON	38		
GEM LA GRANGE DE LÉO	BESANÇON	/		
EA LA CUISINE DE VILLERSEXEL	VILLERSEXEL	31		
ESAT DE VILLERSEXEL	VILLERSEXEL	35		
FAM LA CITADELLE	ROUGEMONT	36		
FOYER DE VIE LE CHÂTEAU	VILLENEUVE D'AMONT	10		
FOYER DE VIE LE MANOIR	ROUGEMONT	42		
FOYER DE VIE ROUSSET	LEVIER	42		
MAS LE CHÂTEAU	VILLENEUVE D'AMONT	20		
MAS GUY DE MOUSTIER	VILLERSEXEL	40		
MAS GEORGES PERNOT	FRANÇOIS	40		

Ce qui représente en 2017 :

- 334 places dont 230 places en internat, 38 places de services, et 66 accueils temps plein pour des travailleurs en situation de handicap. Comme pour le secteur enfants, tous les types de handicap sont accueillis : déficience intellectuelle, polyhandicap, troubles du psychisme, autisme ;
- Au total, 321 Equivalent Temps Plein au niveau des salariés.

MISSION HANDICAP ET INADAPTATION		SECTEUR « ADULTES »		AHS BRANCHES CDMH
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Catherine PERRIN : Dispositif Vivre En Ville</li> <li>• Mme Agnès REDOUTEY : Entreprise Adaptée Cuisine de Villersexel</li> <li>• M. Sébastien DUMOND : ESAT de Villersexel</li> <li>• M. Jean-François RIDOUX : FAM la Citadelle</li> <li>• M. Christian BOUQUET : Foyer de vie le Manoir</li> <li>• M. Cédric LEMAITRE :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Foyer de vie Rousset</li> <li>➢ Foyer de vie /MAS le Château (Dir. adj. : M. Chausson)</li> </ul> </li> <li>• Mme Virginie BRUNET : MAS Guy de Moustier</li> <li>• Mme Estelle JACQUIN : MAS Georges Pernot</li> </ul>				

Les directeurs et cadres qui animent le secteur enfants sont :

- Mme Perrin, Mme Redoutey, M. Dumond, M. Ridoux, M. Bouquet, M. Lemaitre, Mme Brunet et Mme Jacquin.

Comme évoqué précédemment, j'aborderai quelques faits marquants de l'année à travers le prisme de l'inclusion. Selon le type de public accueilli, l'inclusion va être travaillée différemment dans chaque domaine.

### L'inclusion via le travail :

Si l'on évoque en premier lieu l'inclusion via le travail :

- Ce sont bien entendu l'ESAT de Villersexel et l'EA la Cuisine de Villersexel auxquels on pense :
  - Les salariés de la cuisine de Villersexel relèvent du milieu ordinaire et sont en interaction avec le milieu de travail ordinaire dont la plupart des clients relèvent. Toutefois, pour parler désormais d'inclusion, l'objectif via la formation notamment est de développer le passage vers les entreprises du milieu ordinaire ;

- A l'ESAT, plusieurs fois par semaine 2 à 3 travailleurs vont au sein d'une entreprise industrielle participer à la production (soit 12 travailleurs qui chacun y vont 1 à 3 fois par semaine) ; idem dans une imprimerie ou 30 personnes sont susceptibles d'intervenir sur place par groupe de 2 à 15 travailleurs. Ce travail se fait sans présence systématique du moniteur. Il s'agit bien d'inclusion ;
- En revanche, les foyers de vie, FAM et MAS accueillent des personnes qui ne sont pas susceptibles d'occuper un emploi ; a priori, on ne va donc pas travailler l'inclusion professionnelle ; néanmoins, si on ne limite pas le travail à une activité salariée, l'utilité sociale peut aussi être abordée, à travers par exemple du bénévolat dans le milieu ordinaire. C'est aider à l'organisation du comice ou au développement de la vie locale. Ces activités existent mais sont à développer.

#### L'inclusion via le logement :

Si l'on évoque maintenant l'inclusion via le logement, c'est au sein de Vivre en Ville qu'elle est le plus travaillée. En 2017, à partir d'un appartement d'expérimentation, des ateliers habitats ont été organisés pour 6 personnes dont 1 a pu faire un essai de vie seule. Le service soutient également le maintien dans le logement ordinaire.

Deuxième exemple d'inclusion via l'hébergement : les foyers de vie ; au foyer de vie Rousset, nous avons travaillé autour d'un nouveau projet permettant à chaque résident d'aller vers plus d'autonomie avec une dizaine de studios indépendants au sein d'un nouveau bâtiment, accessibles à chacun par l'intérieur ou l'extérieur. Il ne s'agit pas encore d'inclusion mais d'une étape supplémentaire vers celle-ci. Pourquoi ne pas imaginer à moyen terme que les foyers de vie puissent proposer des appartements, ici par exemple à Rougemont, 1 ou 2 appartements dans le parc locatif de la commune ?

Au sein des FAM et MAS, cette question de l'inclusion via l'hébergement n'est pas travaillée en tant que telle aujourd'hui. Elle peut l'être demain. En développant l'accueil de jour par exemple ce qui permet de maintenir le logement chez les aidants en développant en journée des activités spécialisées ; il s'agit d'un des objectifs du nouveau CPOM.

#### L'inclusion via les activités de loisirs et activités culturelles :

Enfin, pour tous, il faut évoquer l'inclusion via les activités de loisirs et activités culturelles.

A chaque fois que possible, les activités culturelles et de loisirs sont mises en œuvre à l'extérieur des Etablissements pour favoriser le lien avec le milieu ordinaire.

Au Foyer de vie Rousset, 25 résidents sur 42 sont adhérents des associations locales (théâtre ouvert, pétanque, football) ; les résidents du Foyer de vie le Manoir de l'atelier Manouart sont allés visiter le musée d'art brut de Lausanne ; dans les MAS, les résidents ont de nombreuses activités extérieures sportives et culturelles : bowling, activités nautiques, sorties spectacles et cinéma... Autant d'occasions d'aller à la rencontre des autres.

Cette inclusion via les activités culturelles et de loisirs, c'est aussi le parti pris que nous avons retenu dans le dispositif de répit pour les aidants accompagnants des personnes avec TSA qui se crée en 2018. Avec le handy sitting, le soutien, l'étayage et la formation des acteurs habituels de l'offre de loisirs constituent l'objectif majeur de ce dispositif réfléchi avec les associations de parents. Le but est que demain, les personnes, enfants ou adultes, puissent être accueillies au sein des structures ordinaires avec des réponses spécialisées si besoin. L'ambition que nous portons autour de ce projet est déterminante car nous pensons qu'elle est de nature à changer profondément notre regard et nos façons de faire.

L'inclusion doit être un objectif, un moteur de l'action plus qu'une finalité. Notre objectif est de proposer une inclusion graduée et réussie, à partir d'une analyse des besoins et souhaits de chacun.





## MISSION SANTE PUBLIQUE

PRESENTATION PAR MME BRAHIMI :



### CARTE D'IDENTITE :

La mission « santé publique » regroupe trois actions :

- La lutte contre la tuberculose pour le département du Doubs, mise en œuvre au sein du CLAT
- Une action de prévention, information, dépistage pour les infections par le VIH, les hépatites virales et les Infections Sexuelles Transmissibles au travers du CeGIDD.

Ces 2 services sont regroupés au sein du Centre de santé depuis le 30/09/2014.

- La troisième action concerne le soin, l'accompagnement et la prévention en addictologie mis en œuvre par le CSAPA Equinoxe à Montbéliard.

ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES	IMPLANTATION	FILE ACTIVE	CONSULTATIONS MÉDICALES
CeGIDD	BESANÇON	-	4 607
	MONTBÉLIARD	-	1 328
	LONS LE SAUNIER	-	585
	DÔLE	-	135
CLAT	BESANÇON	-	3 478
CSAPA EQUINOXE	MONTBÉLIARD	484	-
MISSION SANTÉ PUBLIQUE		484	10 133

MISSION SANTÉ PUBLIQUE

- M. Bernard TRIPONEY – Directeur :
  - CSAPA Equinoxe
- En gestion directe par la Direction générale :
  - CeGIDD (Médecin responsable : Mme le Dr COURTIEU)
  - CLAT (Médecin responsable : M. le Dr PRENAT)

Le CSAPA est dirigé par M. Triponey. Le Centre de santé (CLAT et CeGIDD) est en gestion directe par la direction générale en lien avec les responsables médicaux, le Docteur Courtieu et le Docteur Prenat.

Près de 30 professionnels représentant 16 équivalents temps plein apportent leur compétence pour la mise en œuvre des actions en lien avec cette mission.

### Le CLAT

Pour le Centre de Lutte anti-tuberculose, les actions de santé sont définies par le contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'ARS en mars 2016 pour la période 2016-2018.

Conformément aux objectifs du CPOM, le CLAT intervient en priorité auprès des populations à risque : personnes migrantes, personnes détenues, personnes en situation de précarité, professionnels de santé.

Ses missions sont de 3 ordres :

- Conseiller et informer, vérifier l'état vaccinal et pratiquer la vaccination BCG
- Réaliser les tests tuberculiques, le dépistage de la tuberculose
- Réaliser les enquêtes épidémiologiques suite à la déclaration de la tuberculose.

La tuberculose fait partie des 33 maladies à déclaration obligatoire en France. En 2017, dans le Doubs, 78 tuberculoses ou infections tuberculeuses latentes ont été détectées, dont 51 contagieuses qui ont fait l'objet d'une déclaration obligatoire.

Pour chaque déclaration obligatoire, une enquête est menée auprès de l'entourage. 426 personnes ont été rencontrées dans ce cadre en 2017.

Enfin, la vaccination n'étant plus obligatoire depuis 2007 mais restant fortement recommandée auprès de populations cibles, le CLAT poursuit cette mission avec 685 vaccinations réalisées (contre 464 en 2016).

### Le CeGIDD

Depuis le 1er janvier 2016, l'AHS-FC gère un Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections VIH, des hépatites virales et des Infections sexuellement transmissibles composé :

- D'un site principal à Besançon
- D'une antenne à Montbéliard (tous deux existaient sous une appellation et un financement différents)
- D'une antenne à Dole et d'une antenne à Lons le Saunier, qui étaient des services en gestion hospitalière, désormais rattachés à l'Association.

Les consultations médicales et soins au CeGIDD sont gratuits et soumis ou non à l'anonymat : 101 personnes ont fait le choix d'une consultation non anonyme.

Concernant l'activité du CeGIDD, 2 981 personnes différentes ont été accueillies en 2017. 6 VIH, 10 hépatites B et 5 hépatites C ont été diagnostiqués.

Le CeGIDD réalise son premier bilan à partir des deux années de fonctionnement 2016-2017. La dynamique médicale installée depuis ces deux dernières années permet de dresser un bilan positif de ce mode de fonctionnement. Nous devons poursuivre le travail d'harmonisation des pratiques afin de garantir un accueil et un accompagnement médical et social de qualité dans les territoires d'intervention.

Nous avons poursuivi en 2017 pour le CLAT et le CEGIDD, un management de proximité assuré par la DG afin de soutenir les équipes et permettre une dynamique commune. Cette action a porté sur l'harmonisation des protocoles portant sur la gestion des risques infectieux (Accident d'Exposition au Sang, entretien des locaux des consultations médicales) en lien avec les services régionaux comme le CPIAS.

### Le CSAPA Equinoxe

Le CSAPA Equinoxe accueille toute personne en situation d'addiction (alcool, tabac, jeux...).

484 personnes ont été accompagnées en 2017 dont 126 nouveaux patients. La file active est stable mais le nombre de nouveaux patients baisse : les suivis sont plus longs (tendance déjà à l'œuvre les années précédentes) car plus complexes (précarisation) et l'offre de soins Equinoxe est plus complète (autre suivi addicto, suivis socio-éducatifs, suivis tabaco...).

En 2017, dans la perspective de notre rapprochement avec ALTAU et l'ouverture d'un CSAPA généraliste, l'équipe du CSAPA a renforcé significativement le secteur éducatif : développer l'activité de prévention, l'intervention auprès des jeunes, la prise en compte de l'accompagnement social des bénéficiaires. Le

développement d'actions éducatives auprès des publics vise à lutter contre le risque d'isolement par l'accès à la culture, aux loisirs.

Le CSAPA Équinoxe est inscrit activement dans des partenariats et coopérations stratégiques et techniques pour organiser et faciliter l'organisation des parcours de soins, la prévention, l'intervention précoce et la réduction des risques, notamment auprès des jeunes (maison de quartier, collèges/lycées).

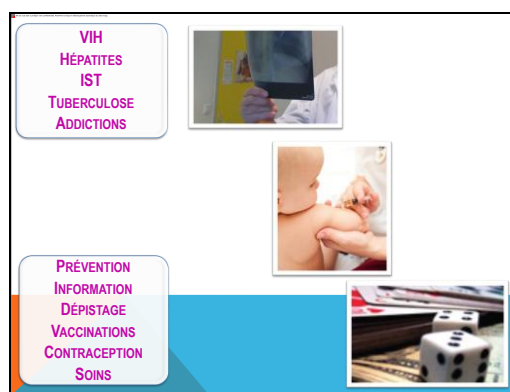
Par exemple, j'évoquerai le travail mené avec la prévention spécialisée de la Brigade de Prévention et de la Délinquance juvénile et des gendarmes du secteur qui a permis de mieux faire connaître les missions du CSAPA. A la suite de ces rencontres, les éducateurs de la prévention spécialisée ont orienté les jeunes vers le CSAPA.

Dans les faits marquants en 2017, le CSAPA a réalisé son évaluation externe. L'évaluation externe inscrite dans la démarche stratégique élaborée entre les trois opérateurs ALTAU, ADDSEA, AHS-FC a permis de dessiner le profil de nouveaux projets collectifs coordonnés (festifs, micro-structures...) qui s'inscriront directement dans les perspectives d'évolution proposées par le Schéma Régional de Santé et déjà mises en chantier :

- Par la mise en place d'un guichet unique d'accueil et de prise en charge sur notre territoire en garantissant l'articulation entre Le Relais et Equinoxe, engagés par ailleurs dans une logique de rapprochement incluant la gouvernance
- Par la poursuite de nos interventions via les consultations avancées, qu'il s'agira de mettre en adéquation avec le référentiel national avec une réflexion sur la transformation de certaines en antennes
- Par la poursuite du travail collectif initié autour de la prévention et l'utilisation de ses résultats afin d'alimenter la feuille de route élaborée avec l'IREPS
- Par le développement des CJC à travers une démarche « d'aller vers »
- Par la continuité du travail des référents pénitentiaires.

La volonté commune des acteurs locaux d'apporter une réponse adaptée constitue une clé de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de santé 2018/2022, qui fixe notamment pour objectif au sein de l'axe 1 de « *prévenir l'entrée dans les pratiques addictives* » et pose une ambition claire dans l'axe 2 de *Lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé en faisant confiance aux acteurs de terrain*.

Aujourd'hui, la demande de l'ARS est de mettre en place un guichet unique CSAPA sur chaque grande agglomération. Ce travail engagé avec l'Association ALTAU située sur le même site qu'Equinoxe avec la mise en place d'une formation commune des équipes permet de projeter une ouverture à partir de septembre 2018. A court/moyen terme, la perspective du guichet unique ouvre la réflexion à une gouvernance unique, abordée par les présidents de Conseils d'Administration.







## MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION



PRESENTATION PAR M. BECQUEMIE DU VOLET :

### ACCUEIL DES PERSONNES MIGRANTES

#### CARTE D'IDENTITE :

Début 2018, le Conseil d'Administration a fait le choix de renommer le Dispositif Migrants qui deviendra un Dispositif d'Accompagnement, d'Hébergement et d'Insertion Sociale (DAHIS). Ce changement vise à rendre compte de l'évolution de ses missions, notamment avec cette visée inclusive.

Le DAHIS compte 303 places ainsi qu'une cinquantaine de places sur projets spécifiques. Il regroupe toutes les formes d'accueil possibles en fonction du statut des personnes :

- PADA pour l'accueil des primo arrivants
- CADA pour les demandeurs d'asiles
- CPH pour les personnes reconnues comme réfugiées
- HUDA et HUM pour les personnes déboutées de leur demande ou en procédure Dublin.

Une extension du CPH de 9 places est en cours.

Il faut y ajouter les places d'accueil des Mineurs Non Accompagnés, mais nous faisons le choix de les présenter avec les ESMS de la protection de l'enfance.

Le dispositif compte 44 ETP salariés.

MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION		ACCUEIL DES PERSONNES MIGRANTES 303 PLACES – 44 ETP DIRECTEUR : M. MATHIEU VARIN		AHS FRANCO-COMTE
ETABLISSEMENTS OU SERVICES	IMPLANTATION	CAPACITÉ		
PADA/SPADA	BESANÇON, PONTARLIER, MONTBÉLIARD	-		
CADA 25	BESANÇON	158		
CADA 70	FRASNE LE CHÂTEAU, GRAY	64		
HUDA	BESANÇON	30		
HUM	BESANÇON	15		
CPH	BESANÇON	36		

La question de l'inclusion au sein de ce dispositif est essentielle et sensible :

- Essentielle, car elle doit permettre de faciliter au mieux l'accompagnement des personnes ayant vocation à rester durablement sur le territoire

- Sensible, car seules 30 % à 40 % des personnes accueillies s'installeront durablement sur le territoire, et que travailler l'inclusion pour tous, y compris pour ceux qui ne resteront pas, peut parfois paraître paradoxal ; c'est toutefois un facteur d'égalité de traitement entre tous.

#### Premier vecteur de l'inclusion, le travail sur la maîtrise de la langue française : travaillé pour tous :

Pour chaque arrivant dans les CADA, 3 séances hebdomadaires sont proposées pendant 3 mois. Le DAHIS propose aussi à titre expérimental via le CPH une offre de formation reconnue à destination des publics réfugiés en complémentarité du contrat d'intégration républicain. L'inclusion, dans ce cas, c'est par exemple des cours en situation réelle consistant à se déplacer au centre ville de Besançon avec un professeur –parfois bénévole– selon un circuit permettant d'apprendre ou réviser le nom des commerces, des rues, les formules de politesse ou la façon de poser des questions simples.

#### Deuxième vecteur essentiel de l'inclusion, la scolarité en milieu ordinaire : travaillé pour tous :

Elle a concerné 138 enfants différents en 2017, de la maternelle au lycée. Certains jeunes connaissent une scolarité exemplaire : 4 ont passé le baccalauréat de français cette année avec des notes entre 12 et 16, une jeune fille en primaire a été désignée pour siéger au Conseil municipal des enfants.

#### Autre vecteur permettant de travailler l'inclusion : le volet loisirs et culture :

Cette inclusion renforce la compréhension des codes et habitudes de vie du pays.

L'inclusion est travaillée avec les maisons de quartier. Participation à des activités bénévoles pour la Banque Alimentaire, le secours populaire, Miroirs de femme, les chantiers de bénévolat « A tire d'Ailes » du CCAS de Besançon. Bien sûr, l'accent est mis sur l'offre culturelle gratuite car les ressources financières constituent un frein pour l'offre payante, moins fort chez les moins de 25 ans du fait de dispositifs subventionnés.

#### L'inclusion via le logement et l'emploi va concerner plus spécifiquement les publics reconnus réfugiés :

- Pour le logement, depuis octobre 2018, une action spécifique est menée avec le Département et la DDCSPP 25 pour les publics reconnus réfugiés qui ont déjà accédé à un logement ; 6 ménages en bénéficiaient fin décembre, 15 aujourd'hui. Le travail porte sur l'ouverture et le maintien des droits, les liens avec le bailleur, la gestion budgétaire.
- Concernant l'emploi, il faut d'abord rappeler qu'il n'existe pas d'autorisation de travail pour les publics adultes non reconnus réfugiés. En revanche, pour les publics réfugiés, un accompagnement spécifique a lieu : offre de formation si la personne n'a pas de qualification reconnue ou mobilisable ; lien avec Pole Emploi et toute l'offre existante. On peut ici citer le travail en cours avec les élus et les acteurs économiques et institutionnels locaux pour l'installation à Gray d'un médecin réfugié syrien accueilli il y a quelques temps au titre des relocalisés, et aujourd'hui en logement autonome, en famille, avec ses enfants scolarisés.

En 5 ans, le DAHIS a connu des évolutions profondes, tant dans son dimensionnement, que dans les missions confiées en lien avec l'évolution des politiques publiques et des flux migratoires. Pour 2018 et les mois à venir, les enjeux seront à nouveau liés à l'évolution législative annoncée en 2017, avec des ambitions importantes sur l'inclusion pour les réfugiés. Le DAHIS doit se réinventer sans cesse. Dans ce contexte évolutif, la signature d'un CPOM pour les 2 CADA a permis de contractualiser les enjeux dont ceux évoqués aujourd'hui mais d'autres également, en donnant par ailleurs une lisibilité sur le financement de ceux-ci.



PRESENTATION PAR MME BRAHIMI DU VOLET :

## PROTECTION DE L'ENFANCE

### CARTE D'IDENTITE :


Deux établissements concourent plus spécifiquement aux missions de la Protection de l'Enfance :

- La Maison d'Enfants à Caractère Social située à Pontarlier, la MECS André Marguet, habilitée par le Département du Doubs (36 places)
- Le Centre Educatif et Professionnel St Joseph avec une double habilitation du Département de Haute-Saône et de la Justice (103 places).

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, le Dispositif Mineurs Non Accompagnés du Doubs à Besançon et Pontarlier habilité par le Département du Doubs est ouvert pour 48 places. Pour le site de Pontarlier, un partenariat avec la MECS a été proposé à 2 niveaux : la mise à disposition du plateau de jour pour les MNA en attente de scolarisation, l'organisation de la continuité de service pour les astreintes et pour les travaux d'entretien.

Ces 3 établissements représentent une capacité d'accueil de 187 places entre l'internat, le Service d'accueil de jour, le service de suite et l'accompagnement éducatif à domicile.

A cela s'ajoutera le 1<sup>er</sup> juillet 2018 le Dispositif Mineurs Non Accompagnés en Haute-Saône de 38 places habilité par le Département de la Haute-Saône en partenariat avec l'ADDSEA. Notre réponse s'est inscrite dans un travail de coopération et de concertation avec les associations gestionnaires du territoire AFSAME et AHSSEA. Le Conseil Départemental avait depuis 2015 sollicité les dispositifs FJT de nos 3 associations pour l'accueil de MNA. Cet appel à projet a permis de pérenniser le dispositif de semi-autonomie pour les MNA de 16 à 18 ans pour une capacité totale de 80 places dont 15 en volet optionnel à l'échelle du département.

MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION	<b>PROTECTION DE L'ENFANCE</b> 187 PLACES – 66 ETP	
CEP ST JOSEPH – DIRECTEUR : M. FRANCK STORTI		
MECS A. MARGUET – DIRECTEUR : M. PIERRE AGAMENNONE		
DMNA 25 : M. MATTHIEU VARIN		
ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES	IMPLANTATION	CAPACITÉ
CEP ST JOSEPH	FRASNE-LE-CHÂTEAU	103
MECS « ANDRÉ MARGUET »	PONTARLIER	36
DMNA 25	BESANÇON, PONTARLIER	48

66 équivalents temps plein interviennent auprès des jeunes accueillis et de leurs familles.

Les directeurs des établissements du secteur sont M. Storti pour le CEP St Joseph, M. Agamennone pour la MECS André Marguet et M. Varin pour les établissements accueillant les Mineurs Non accompagnés.

Les établissements de la protection de l'enfance visent à proposer des prises en charge éducatives et un accompagnement scolaire et préprofessionnel aux jeunes confiés.

A ce titre, les actions menées pour l'inclusion scolaire, professionnelle et sociale se déroulent tout au long du parcours du jeune au sein de l'établissement. L'inclusion dans le droit commun pour les jeunes de + 18 ans est déterminante. En effet, la demande forte des autorités de contrôle et de tarification de permettre la sortie des jeunes des dispositifs dès 18 ans et non pas d'attendre la mise en place des contrats jeunes majeurs.

Pour répondre à cette demande, nous devons anticiper le travail d'autonomie en milieu ordinaire que nous allons illustrer dans les différents domaines : scolaire, professionnel, accès au logement, aux loisirs et à la culture.

### Inclusion scolaire :

Au CEP, 30 jeunes ont été scolarisés ; 27 à la MECS et 27 au DMNA 25. Les lieux de scolarisation varient selon le projet mais on retrouve principalement de la formation préprofessionnelle.

Au CEP, 45 stages en entreprise ont été réalisés (bâtiment, restauration, aide à la personne, coiffure...). 17 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage.

A la MECS : 2 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage. 1 jeune est en attente d'une orientation en milieu protégé vers un ESAT. 9 jeunes ont une orientation MDPH et bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (2 sont en ULIS primaire, 3 en SEGPA, 4 scolarisés en milieu ordinaire).

Pour les mineurs non accompagnés accueillis, la question de la scolarité est essentielle car elle va déterminer leur parcours d'inclusion sociale et la régularisation de leur droit au séjour. Un jeune qui aura bientôt 18 ans devra justifier d'une formation qualifiante pour prétendre à un titre de séjour. Par ailleurs, l'apprentissage de la langue française est un enjeu majeur dans leur parcours. 28 jeunes allophones ont bénéficié de cours collectifs.

### Inclusion par le logement :

Plusieurs modalités sont proposées :

- Pour la MECS, les studios permettent aux jeunes de + 16 ans d'expérimenter la vie en autonomie : 4 jeunes ont bénéficié de ce dispositif avec le soutien du TISF (travailleur d'intervention sociale et familiale) dont les actions sont basées sur la gestion pratique des actes de la vie quotidienne
- Pour le CEP, à partir du FJT de Frasné le Château, il est proposé au jeune en contrat d'apprentissage de bénéficier de cet hébergement : 4 jeunes du CEP ont bénéficié du FJT. A l'issue de leur séjour, 2 jeunes majeurs ont pu accéder à leur propre logement et 5 jeunes ont été accompagnés par le service de suite afin de garantir leur maintien dans leur logement.
- Pour le DMNA 25 : les jeunes sont accueillis au sein d'appartements à Besançon et Pontarlier en fonction de leur projet soit au titre de l'accompagnement global ou au titre de l'accompagnement vers l'autonomie. Les différents lieux de vie permettent de les mettre en situation d'autonomie : se réveiller pour aller à l'école, faire les courses avec un budget, entretenir le logement, vivre en colocation, organiser ses activités sportives ou de loisirs...

### Inclusion par les loisirs et la culture :

Être placé ou confié à une institution n'entraîne pas un repli sur soi, le travail éducatif est de préparer le retour au domicile familial ou vers une autre modalité d'hébergement. Pour permettre à chaque jeune de travailler sur l'« estime de soi », de valoriser ses centres d'intérêt, ses compétences, les équipes les accompagnent dans certains projets que j'illustrerai :

- Pour le CEP : 5 jeunes sont inscrits au sein d'associations sportives (football, baskets...) et 7 sont inscrits dans les associations sportives de leur collège avec les autres collégiens
- A la MECS, 12 jeunes ont une activité sportive régulière au sein des clubs de sport de Pontarlier et 3 jeunes sont inscrits dans les activités sportives du collège
- Au DMNA 25, tous les jeunes sont accompagnés pour se rendre par exemple à la patinoire, participer à des manifestations sportives (match de football). La priorité est donnée à la natation car peu savent nager.

Pour conclure, le virage inclusif pour le CEP St Joseph est engagé depuis le début de l'année 2018 par l'action à domicile qui n'existait pas auparavant pour 35 jeunes. Cela a été initié dans le cadre du CPOM signé en début d'année 2018 avec le Département de la Haute-Saône pour la période 2018-2021.

La MECS avait déjà ouvert cette voie. Néanmoins, l'activité du placement éducatif à domicile a été en retrait en 2017. Ce qui est à nouveau le signe que l'équilibre entre l'institution et le domicile est variable dans le temps et que l'inclusion ne se décrète pas et demande de mobiliser les acteurs (juges, ase, CMS) de l'intérêt de ce dispositif d'accompagnement éducatif à domicile.

La MECS et le DMNA 25 sont intégrés dans le CPOM AHS-FC/ARS BFC et CD 25 pour la partie protection de l'enfance pour la période 2018-2022. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent principalement sur la fluidité des parcours des jeunes confiés par les services de l'ASE en apportant des réponses graduées sans rupture dans leur parcours de vie.

A ce titre, nous devons anticiper les passages à la majorité avec la mise en place des entretiens un an avant la majorité pour les jeunes de l'ASE afin de préparer le projet d'accès à l'autonomie.

D'autres projets sont inscrits comme la création d'une commission d'autonomie pilotée par la MECS pour le site de Pontarlier impliquant les partenaires du territoire.



**PRESENTATION PAR M. BECQUEMIE DU VOLET :****INTEGRATION SOCIALE ET  
PROFESSIONNELLE**

MISSION ACTION  
SOCIALE ET  
INSERTION

**INTÉGRATION SOCIALE ET  
PROFESSIONNELLE**



FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS  
SERVICE EN GESTION DIRECTE PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE  
24 PLACES – 1,75 ETP

ETABLISSEMENTS OU SERVICES	IMPLANTATION	CAPACITÉ
FJT	FRASNE-LE-CHÂTEAU	24

**CARTE D'IDENTITE :**

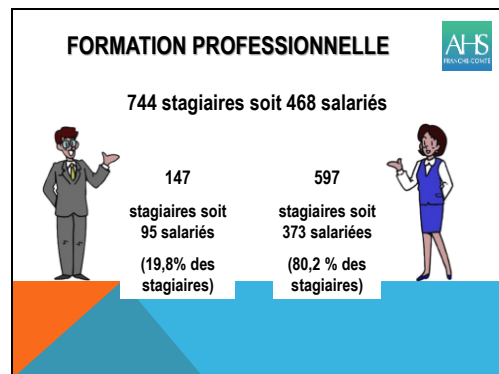
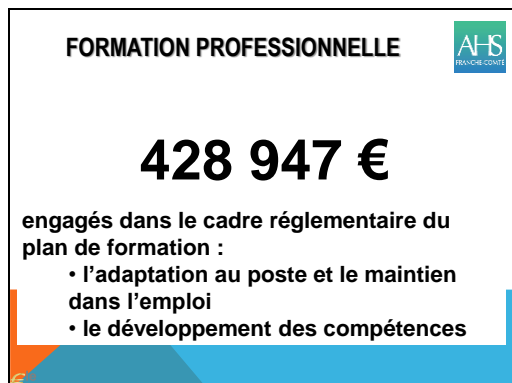
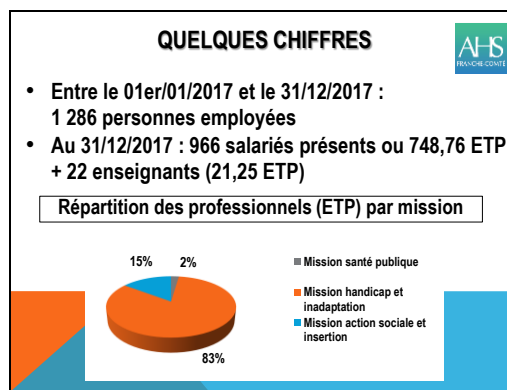
En 2017, le FJT a vu son action orientée principalement et majoritairement vers un rôle de bailleur social pour l'accueil du dispositif MNA 70. Cela a représenté plus de 80 % de son activité. Cette réponse aux besoins spécifiques des MNA a permis d'entretenir une dynamique collective au FJT dans un contexte de transformation des besoins.

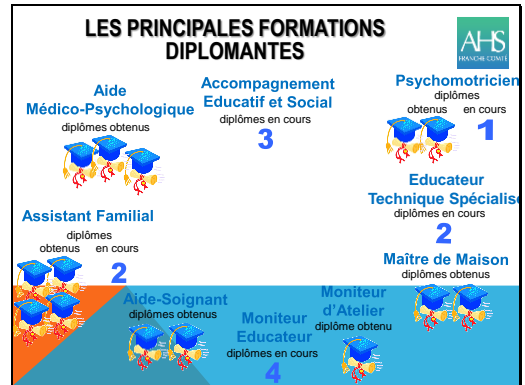
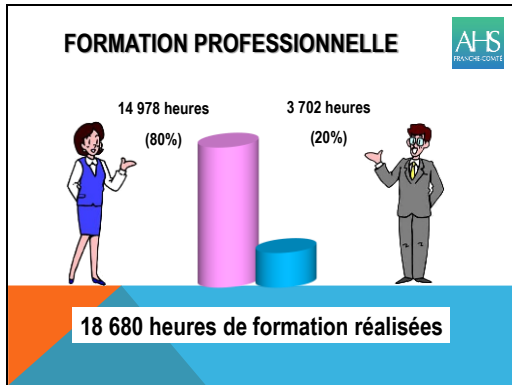
En 2018, le FJT intégrera le DAHIS avec la poursuite de nos réflexions sur la diversification des publics à accueillir et des modes d'accueil.





M. Becquemie conclut la présentation du Rapport d'activité 2017 par celle d'éléments complémentaires liés aux professionnels :





A l'issue de leur exposé, M. le Président remercie M. Becquemie et Mme Brahimi.

Le « Rapport d'activité 2017 », dans sa version intégrale, est disponible sur simple demande auprès de la Direction générale.



**ASSEMBLEE GENERALE AHS-FC 2018 – ROUGEMONT**









**DIRECTION GÉNÉRALE**  
15 avenue Denfert-Rochereau  
BP 5 - 25012 BESANÇON Cedex  
Téléphone : 03 81 65 44 44  
Télécopie : 03 81 88 25 66  
Courriel : [dg@ahs-fc.fr](mailto:dg@ahs-fc.fr)  
Site : [www.ahs-fc.fr](http://www.ahs-fc.fr)

---